

**Transmis par courriel uniquement**

Québec, le 24 juillet 2019

Monsieur Marc Croteau  
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22  
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage, boîte 02  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET :      Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée**  
**Demande de modification du certificat d'autorisation**  
**Agrandissement de la carrière C-02**  
**N/Réf : 3214-14-042**

---

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 31 mai 2019, pour recommandation, la demande de modification du certificat d'autorisation pour l'agrandissement de la carrière C-02 pour le projet cité en objet.

Au terme de l'analyse de la demande déposée par le promoteur, le COMEX recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la demande de modification du certificat d'autorisation.

Par ailleurs, le COMEX tient à rappeler au promoteur que la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 11 février 2013 est toujours valide dans la mesure où le promoteur doit continuer d'informer le maître de trappe du lot VC29 des différents travaux à être entrepris dans le futur.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.



**Luc Lainé**  
Président  
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social